

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
Arrondissement de BESANCON

Commune de
VUILLAFANS

Nombre de membres

- en exercice : 15
- présents : 11
- votants : 14
- ayant donné procuration : 3
- absents excusés : 4
- absents : 0
- exclus : 0

Date de convocation :
25/06/2022

Objet de la délibération :

Délibération pour accepter
l'augmentation d'heures
complémentaires que Mme
Lallemant Nathalie doit effectuer
pendant le mois de juillet et août
au camping

**Extrait du registre
des délibérations de la Commune**

Séance du 01 /07/ 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le 01 juillet 2022 à 20 h 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de VUILLAFANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale en date du 27/05/2022.

Sous la présidence de M. Claude CURIE, Maire.

Présents : Céline BOUVERET, Claude CURIE, Patrick CHANUSSOT, Marie-Thérèse CRETIN-GUTH, Claude CURIE, Michelle HOUSER, Alain KIBLER, Jean-Benoît LAMBERT, Stéphane MEREL, Sylvie PERRET-GENTIL, Bernard WOZNY.

Absents excusés : Anne-Lise BOESINGER, (procuration à Céline BOUVERET), Remi JEANNINGROS (procuration à Sylvie PERRET-GENTIL, Olivier THOURIN (procuration à Stéphane MEREL), Benjamin DOLE.

Absents :

Secrétaire de séance : Sylvie PERRET-GENTIL.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'avec l'arrivée de la période estivale de juillet et août au camping municipal de Pré Bailly, Mme Nathalie LALLEMAND devra effectuer des heures complémentaires de ménage en appui de Mme Katia COLLARD régisseuse du camping. Le conseil municipal donne son accord par : 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Fait et délibéré à Vuillafans, le 01 juillet 2022.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme, **M. le Maire, Claude CURIE**